

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 24 avril 2003

8618/03

PUBLIC 3

NOTE

Objet: RELEVE MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL

MARS 2003

Le présent document contient :

- à l'<u>Annexe I</u>, un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en mars 2003. Ce relevé est accompagné, à l'<u>Annexe II</u>, des déclarations au procès-verbal accessibles au public. Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, les explications de vote, ainsi que les règles de vote.
- à l'<u>Annexe III</u>, un relevé des autres actes ¹ adoptés par le Conseil en mars 2003, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre public.

Le présent document est également accessible via Internet adresse: ("<a href="http://ue.eu.int"), Rubrique "Transparence", "Relevé des actes du Conseil".

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès-verbaux en question peuvent être obtenus auprès du service Transparence adresse: ("transparency@consilium.eu.int").

8618/03 we 1

DG F III FR

_

A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

MARS 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2491ème Conseil Environnement le 4 mars 2003			
Directive du Parlement européen et du Conseil prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, et modifiant, en ce qui concerne la participation du public et l'accès à la justice, les directives 85/337/CEE et 96/61/CE du Conseil	PE-CONS 3676/02 + COR 1 (fr) + COR 2 (de) + COR 3 (da) + REV 1 (fi) + REV 2 (pt)	26/03	Majorité qualifiée
2492ème Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs le 6 mars 2003			
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 539/2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation	5482/03		Unanimité

MARS 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2494ème Conseil Agriculture et Pêche les 17 et 18 mars 2003			
Règlement du Conseil autorisant l'offre et la livraison à la consommation humaine directe de certains vins importés d'Argentine susceptibles d'avoir fait l'objet de pratiques œnologiques non prévues par le règlement (CE) n° 1493/1999	5484/1/03 REV 1		Contre I Majorité qualifiée
• Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/18CE établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers	PE-CONS 3678/02 + COR 1 (fi)	27/03, 28/03	Majorité qualifiée
 Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers 	PE-CONS 3679/02 + COR 1 (nl)		Majorité qualifiée
Règlement du Parlement européen et du Conseil interdisant les composés organostanniques sur les navires	PE-CONS 3674/02	29/03	Majorité qualifiée
Procédure écrite achevée le 18 mars 2003			
Décision du Conseil concernant la non-inscription de l'aldicarbe à l'annexe I de la directive 91/414/CEE et le retrait des autorisations accordées aux produits phytopharmaceutiques contenant cette substance active	7276/03 + COR 1	30/03, 31/03, 32/03	Contre D, L, S Abstention A Majorité qualifiée

MARS 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2499ème Conseil Transports/Télécommunications/Energie les 27 et 28 mars 2003			
Directive du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de publicité et de parrainage en faveur des produits du tabac	PE-CONS 3601/03 + COR 1 (fi) + COR 2 (sv) + COR 3 (it) + COR 4 (de) + ADD 1	33/03, 34/03, 35/03, 36/03	Contre D, UK Majorité qualifiée

DECLARATION 26/03

Déclaration de la Commission

"Comme le prévoit son programme de travail pour 2003, <u>la Commission</u> confirme son intention de présenter, dans le courant du premier trimestre de 2003, une proposition de directive sur la mise en œuvre de la convention d'Aarbus en ce qui concerne l'accès à la justice en matière d'environnement."

DECLARATION 27/03

Déclaration de la délégation helllénique

Ad article 2:

"<u>La Grèce</u> estime que la suppression, avec effet au 1^{er} janvier 2005, du point g) de l'article 6, paragraphe 3, de la directive 98/18/CE aura des incidences sur les services assurés sur les lignes maritimes intérieures entre les ports de son territoire et sur l'activité des navires existants qui seront maintenus, après cette date, dans l'annexe de la décision E(1999) 1712 de la Commission du 24 juin 1999.

Compte tenu de l'accord politique intervenu lors du Conseil du 17 juin 2002 (doc. 10751 MAR 102 du 17 juillet 2002) concernant la suppression du point précité à la date du 31 décembre 2005, la Grèce a l'intention de soumettre à la Commission une demande fondée sur les dispositions de la directive 98/18/CE, afin de permettre aux navires en question de poursuivre leur activité sur les lignes intérieures grecques jusqu'au 31 décembre 2005."

DECLARATION 28/03

Déclaration de la Commission

"<u>La Commission</u> prend note de la déclaration du gouvernement grec concernant les incidences que la suppression, avec effet au 1^{er} janvier 2005, du point g) de l'article 6, paragraphe 3, pourrait avoir pour un très petit nombre de navires figurant parmi ceux visés dans la décision 1999/461/CE ¹ de la Commission du 24 juin 1999. La Commission note que le gouvernement grec a l'intention de présenter une demande visant à ce que ces navires soient exemptés pendant une durée limitée de certaines exigences de la directive 98/18/CE, conformément à l'article 7, paragraphe 3.

Si cette demande est notifiée, la Commission l'examinera en lui accordant la priorité appropriée, et en tenant compte des dispositions pertinentes des articles 7, paragrapheS 3 et 4, de la directive 98/18/CE."

Notifiée sous le numéro C(1999) 1712; JO L 180 du 15.7.1999.

DECLARATION 29/03

Déclaration du Conseil et de la Commission

"<u>Le Conseil et la Commission</u> estiment qu'il est de la plus haute importance que la Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires (convention AFS) soit ratifiée et entre en vigueur le plus rapidement possible afin de garantir l'interdiction totale de l'application de composées organostanniques qui agissent comme biocides dans les systèmes antisalissure utilisés sur les navires.

Rappelant le paragraphe 33 du plan de mise en œuvre arrêté lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg, le Conseil et la Commission estiment que l'adoption du présent règlement peut faciliter la ratification et l'entrée en vigueur rapides de la convention AFS. La période de trois mois prévue entre l'entrée en vigueur et l'application du règlement au niveau communautaire, au plus tard le 1er juillet 2003, doit permettre la mise en place des moyens administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement. Au cours de cette période, d'autres États devraient pouvoir être en mesure de ratifier la convention AFS. Même si la date du 1er janvier 2003 n'a pas pu être maintenue en raison des procédures nécessaires à l'adoption du règlement, le Conseil et la Commission soulignent la nécessité d'appliquer l'interdiction le plus rapidement possible."

DECLARATION 30/03

Déclaration du Conseil

"<u>Le Conseil</u> invite la Commission à suivre en permanence l'utilisation de l'aldicarbe pour des usages essentiels conformément à l'article 2, paragraphe 3, en particulier sur la base des données fournies conformément à l'article 2, paragraphe 3, dernier alinéa, et à prendre les mesures qui s'imposent éventuellement d'ici 2005."

DECLARATION 31/03

<u>Déclaration du Royaume-Uni, de la France, du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Irlande concernant la non-inscription de l'aldicarbe à l'annexe I de la directive 91/414/CEE</u>

"<u>Le Royaume-Uni, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Irlande</u> prennent note de la non-inscription de l'aldicarbe à l'annexe I de la directive 91/414/CEE et de la décision permettant d'utiliser l'aldicarbe pour un certain nombre d'usages essentiels moyennant des contrôles rigoureux.

Tout en souscrivant aux objectifs du programme de réexamen de l'UE concernant les pesticides, qui vise à relever les normes de protection pour les travailleurs, les consommateurs et l'environnement et en prenant note des objectifs du 6^e programme d'action pour l'environnement en ce qui concerne les pesticides, qui fait référence à l'utilisation des pesticides dans une mesure qui permette la protection nécessaire des cultures, ces délégations engagent la Commission à adopter une approche plus globale en ce qui concerne l'évaluation des produits phytopharmaceutiques.

Le Royaume-Uni, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Irlande s'inquiètent tout particulièrement de la diminution du nombre d'insecticides et du fait que très peu de substances chimiques de remplacement ont été agréées. Ces délégations sont d'avis qu'il faut trouver des mécanismes permettant de maintenir un nombre minimum de composés afin de soutenir la production des principales cultures jusqu'à ce que de meilleures méthodes soient mises au point pour lutter contre les ennemis des végétaux. Ces délégations estiment que le programme actuel d'évaluation des substances prises isolément est susceptible d'entraîner à terme de graves lacunes dans l'arsenal phytosanitaire.

Le Royaume-Uni, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Irlande invitent la Commission à envisager, entre autres solutions, un système d'évaluation comparative, au niveau des États membres/de l'UE, des composés de produits phytopharmaceutiques, ce qui permettrait d'adopter une approche plus équilibrée et pragmatique à l'égard des décisions sur les composés futurs."

DECLARATION 32/03

Déclaration de la délégation allemande

"<u>L'Allemagne</u> est favorable à la proposition initiale de la Commission, du 27 décembre 2002, concernant la non-inscription de l'aldicarbe à l'annexe I de la directive 91/414/CEE et ne peut dès lors pas se rallier à la proposition de compromis qui a été présentée.

- La substance active qu'est l'aldicarbe n'est pas conforme aux exigences de la directive 91/414/CEE, ce que l'on sait depuis longtemps. Il y a déjà de nombreuses années que l'Allemagne a renoncé à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant cette substance active en raison de ses effets nocifs avérés sur l'environnement et en particulier des risques qu'elle présente pour les eaux souterraines.
- Aucune "utilisation indispensable" ne devrait être autorisée pour les substances actives dont les effets nocifs ont été avérés dans le cadre du programme d'évaluation des substances actives de l'UE.
- La décision relative à l'aldicarbe telle qu'elle est prévue dans la proposition de compromis pourrait être interprétée comme constituant un précédent pour les décisions en suspens et mettrait en péril la réalisation, d'ici 2008, de l'objectif visant à harmoniser l'offre de produits phytopharmaceutiques.
- La période transitoire prévue dans la proposition de compromis pour des substances actives qui se trouvent depuis longtemps sur la "liste d'attente" dans le cadre du programme d'évaluation des substances de l'UE et dont on peut s'attendre à ce qu'elles aient des effets nocifs sur la santé humaine et animale, les eaux souterraines ou l'environnement est contraire aux objectifs de la directive 91/414/CEE."

DECLARATION 33/03

Déclaration de la Commission concernant l'article 2

"La présente directive vise à interdire la publicité, c'est-à-dire toute forme de communication destinée à promouvoir les produits du tabac par le biais de la presse, de la radio et des services de la société de l'information.

La présente directive respecte les droits fondamentaux et observe les principes reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, comme l'indique le considérant 18 de la directive, et, notamment, par l'article 11 de la Charte et par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. À cet égard, la présente directive ne porte aucunement atteinte au droit de la Suède d'appliquer ses règles constitutionnelles relatives à la liberté de la presse et à la liberté d'expression dans les médias."

DECLARATION 34/03

Déclaration de la Commission concernant l'article 3

"La Commission suivra de près la mise en œuvre de la présente directive. En particulier, elle vérifiera si les exceptions visées à l'article 3, paragraphe 1, donnent lieu à un contournement de l'interdiction de la publicité en faveur du tabac prévue par la directive. Si tel est le cas, la Commission proposera les modifications appropriées à apporter à la directive.

La Commission suivra aussi de très près les entraves potentielles au fonctionnement du marché intérieur qui pourraient résulter des différences entre les législations des États membres en ce qui concerne le parrainage dans les médias imprimés et les services de la société de l'information et du parrainage de ceux-ci en vue de promouvoir les produits du tabac et proposera, au besoin, les modifications appropriées à apporter à la directive."

DECLARATION 35/03

Déclaration de la Commission concernant l'article 8

"Dans le respect du traité, les États membres restent compétents pour régir les questions relatives à la publicité et au parrainage en faveur du tabac qui n'entrent pas dans le champ d'application de la présente directive, telles que celles de la publicité et du parrainage indirects de manifestations ou d'activités n'ayant pas d'effet transfrontalier."

DECLARATION 36/03

Déclaration de la délégation autrichienne

"L'Autriche signale que des contrats de longue durée ont été conclus, surtout dans le domaine du parrainage de manifestations ou d'activités organisées au niveau mondial. Étant donné que désormais il n'est plus prévu de période transitoire pour cette forme particulière de parrainage, on ne peut exclure les différends juridiques."

MARS 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
2490ème Conseil COMPETITIVITE (Marché Intérieur, Industrie, Recherche) le 3 mars 2003		
Règlement du Conseil relatif à un mécanisme de sauvegarde transitoire applicable aux importations de certains produits de la république populaire de Chine et modifiant le règlement (CE) n° 519/94 du Conseil relatif au régime commun applicable aux importations de certains pays tiers Doc. 5619/03	Contre NL	
Conclusions du Conseil relatives à "la promotion de l'esprit d'entreprise et des petites entreprises" Doc. 6542/03 + REV 1 (el)		
2491ème Conseil Environnement le 4 mars 2003		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés Doc. 15546/02 + COR 1 (de,da,en,fi,fr,el,it,nl,pt,sv) + ADD 1	Abstention D, I	
2492ème Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs le 6 mars 2003		
Règlement du Conseil sur les mesures que la Communauté peut prendre au regard de l'effet combiné des mesures antidumping ou compensatoires et des mesures de sauvegarde Doc. 6194/03		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'une directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage Doc. 14843/02 + COR 1 (fr) + COR 2 + COR 3 (da) + COR 4 (fr) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (fr) + ADD 1 COR 2 (da)		

MARS 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) Doc. 15090/02 + COR 1 (en,es) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (en)		
Décision du Conseil créant un Sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi Doc. 6728/03		
2493ème Conseil Affaires économiques et financières le 7 mars 2003		
Relations avec les États ACP et les PTOM		
 Recommandation du Conseil sur la décharge à donner à la Commission de l'exécution des opérations du Fonds européen de développement (1984) (sixième FED) pour l'exercice 2001 Doc. 6488/03 		
 Recommandation du Conseil sur la décharge à donner à la Commission de l'exécution des opérations du Fonds européen de développement (1989) (septième FED) pour l'exercice 2001 Doc. 6489/03 		
 Recommandation du Conseil sur la décharge à donner à la Commission de l'exécution des opérations du Fonds européen de développement (1995) (huitième FED) pour l'exercice 2001 Doc. 6490/03 		
Décision du Conseil concernant l'utilisation des intérêts du Fonds européen de développement pour le financement des coûts liés à la mise en œuvre du système internalisé de gestion des experts individuels travaillant dans les États ACP et dans les pays et territoires d'outre-mer Doc. 6255/03		
Avis du Conseil relatif au programme de stabilité actualisé du Luxembourg Doc. 7099/03		
Avis du Conseil relatif au programme de stabilité actualisé du Portugal Doc. 7100/03		

MARS 2003		
AUTRES ACTES Votes rendus publics		
me Conseil Agriculture et Pêche les 17 et 18 mars 2003		
on du Conseil portant adhésion de la Communauté européenne au ole d'amendement à la convention internationale pour la fication et l'harmonisation des régimes douaniers (convention de) 0071/03 + COR 1 (pt)		
a commune du Conseil modifiant l'action commune 2002/210/PESC e à la Mission de Police de l'Union européenne 1832/03 + COR 1 (en)		
on du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme nge de lettres entre la Communauté européenne et la république ste du Viêt Nam modifiant le protocole d'accord entre la nunauté européenne et le gouvernement du Viêt Nam sur la ation de la fraude dans le commerce des produits du secteur de la sure 330/03		
on commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du nent du Parlement européen et du Conseil relatif aux additifs és à l'alimentation des animaux 5776/02 + COR 1 (fr) + COR 2 (sv) + REV 1 (fi) 7 1 COR 1 (fi) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (en,da,pt) D 1 COR 2 (fi)		
on commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du nent du Parlement européen et du Conseil concernant les denrées ataires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés (204/03 + COR 1 (pt) + COR 2 (fr) + COR 3 (de) + COR 4 (es) (7 1 (da) + ADD 1 REV 1		
on commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du nent du Parlement européen et du Conseil concernant la traçabilité quetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des ts destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir nismes génétiquement modifiés, et modifiant la directive 18/CE		
on commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du nent du Parlement européen et du Conseil concernant la traçabilité quetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des ts destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir nismes génétiquement modifiés, et modifiant la directive		

MARS 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 86/609/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques Doc. 5240/03 + ADD 1 + ADD 1 REV 1 (sv) + ADD 1 REV 1 COR 1 (sv)		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la décision du Parlement européen et du Conseil relative à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie Doc. 14089/02 + ADD 1 + ADD 1 COR 1		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil Doc. 15792/02 + COR 1 (de) + COR 2 (da) + COR 4 (sv) + COR 5 (fr) + COR 6 (sv) + COR 7 (pt) + ADD 1		
Paquet législatif "Ciel unique"		
 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil fixant le cadre pour la réalisation du ciel unique européen ("règlement-cadre") Doc. 15851/02 + COR 1 (fi) + REV 1 (nl) 		
 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'organisation et à l'utilisation de l'espace aérien dans le ciel unique européen ("règlement sur l'espace aérien") 		
 Doc. 15852/02 + COR 1 (fi) + REV 1 (nl) Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la fourniture de services de navigation aérienne dans le ciel unique européen ("règlement sur la fourniture de services") 		
 Doc. 15853/02 + REV 1 (nl,fi) Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'interopérabilité du réseau européen de gestion du trafic aérien ("règlement sur l'interopérabilité") 		

Doc. 15854/02 + REV 1 (nl,fi)

MARS 2003	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
 Projet d'exposé des motifs Doc. 15851/02 ADD 1 + ADD 1 COR 1 (fi) + ADD 1 COR 2 	
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le règlement (CEE) n° 295/91 Doc. 15855/02 + ADD 2 REV 1 + ADD 1	
2495ème Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures le 18 mars 2003	
Décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole d'adaptation des aspects commerciaux de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Estonie, d'autre part, pour tenir compte des résultats des négociations entre les parties concernant l'établissement de nouvelles concessions agricoles réciproques Doc. 14511/02	
Décision du Conseil relative à la conclusion d'n protocole d'adaptation des aspects commerciaux de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Hongrie, d'autre part, pour tenir compte des résultats des négociations entre les parties concernant l'établissement de nouvelles concessions agricoles réciproques Doc. 5116/03 + COR 1 (fr,pt) + COR 2 (fr,de,nl,es,pt,sv) + COR 3	
Décision du Conseil concernant le lancement de l'opération militaire de l'UE dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine Doc. 7537/03	

MARS 2003 AUTRES ACTES Votes rendus publics Procédure écrite achevée le 20 mars 2003 • Position commune du Conseil arrêtée en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services Doc. 11029/02 + COR 1 (el) + COR 2 (fr) + COR 3 (da) + COR 4 (fr,it,nl,es,fi,sv) + REV 1 (en) + REV 1 COR 1 (en) + REV 2 (de)+ ADD 1 + ADD 1 COR 1 (pt)• Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux Doc. 12634/02 + COR 1 (nl) + COR 2 (sv) + COR 3(fr,de,it,nl,da,el,es,pt,fi,sv) + COR 4 (fr) + COR 5 (it,nl,da,el,es,pt,fi,sv)+ COR 6 (fr) + COR 7 (fr,it,nl,da,el,es,pt,fi,sv) + REV 1 (en) + REV 1COR 1 (en) + REV 1 COR 2 (en) + REV 1 COR 3 (en) + REV 2 (de) + REV 2 COR 1 (de) + ADD 1 Procédure écrite achevée le 21 mars 2003 Accord entre l'Union européenne et l'ancienne République vougoslave de Macédoine relatif au statut des forces placées sous la direction de l'Union européenne dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine Doc. 7690/1/03 REV 1 2498ème Conseil le l'Union européenne, réuni en formation des chefs d'État ou de gouvernement le 21 mars 2003 Décision du Conseil, réuni au niveau des Chefs d'État, relative à une modification de l'article 10.2 des statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne Doc. 7205/03

MARS 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
Procédure écrite achevée le 24 mars 2003		
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la directive 2001/34/CE Doc. 5390/03 + COR 1 (nl) + COR 2 (fr,de,it,en,da,el,es) + COR 3 (de) + COR 4 (de) + COR 5 (de) + COR 6 (de) + REV 2 (fi) + REV 2 COR 2 (fi) + REV 3 (sv) + REV 3 COR 1 (sv) + REV 3 COR 2 (sv) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (sv)	Abstention IRL	
2499ème Conseil Transports/Télécommunications/Énergie les 27 et 28 mars 2003		
Règlement du Conseil clôturant la procédure antidumping concernant les importations de magnésium non allié sous forme brute originaire de la République populaire de Chine Doc. 7074/03		
Règlement financier applicable au 9 ^e Fonds européen de développement Docs 6616/03 + REV 1 (en), 7272/2/03 REV 2		
Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion d'un protocole d'adaptation des aspects commerciaux de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Pologne, d'autre part, pour tenir compte des résultats des négociations entre les parties concernant l'établissement de nouvelles concessions agricoles réciproques Doc. 6608/03 + COR 1 (el) + COR 2		
Règlement du Conseil modifiant, en ce qui concerne les exceptions au gel des fonds et des ressources économiques, le règlement (CE) n° 881/2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban Doc. 7663/03		

MARS 2003		
AUTRES ACTES	Votes rendus publics	
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil instaurant un système intérimaire de transit applicable aux poids lourds qui transitent par l'Autriche pour 2004 Doc. 6235/03 + ADD 1	Contre A, B, I, NL	